



Analyse du rapport par pays 2018 pour le Luxembourg & Présentation des grandes priorités gouvernementales dans le cadre du semestre européen

Réunion du dialogue social régulier
Château de Senningen, 28 mars 2018





1. Rapport par pays 2018 pour le Luxembourg et
présentation des grandes priorités gouvernementales
dans le cadre du semestre européen
2. Prochaines étapes



- La Commission européenne a publié en mars 2018 ses nouveaux rapports par pays (documents analytiques).
- Après la publication de l'Examen annuel de la croissance en novembre 2017, fixant les priorités au niveau européen, ces rapports par pays déplacent maintenant de nouveau l'attention vers la dimension nationale.
- Ces rapports servent de base au dialogue au niveau communautaire entre la Commission européenne et les États membres et au niveau national entre les gouvernements et les parties prenantes impliquées dans le semestre européen.



- **L'analyse de la Commission européenne** constate notamment que :
 - « La forte dynamique de croissance du Luxembourg donne la possibilité de garantir une croissance économique durable et d'améliorer la résilience ».
 - « L'économie (...) affiche des performances supérieures à la moyenne de la zone euro depuis la récession économique mondiale de 2009 ».
- **La situation économique** et en matière d'**emploi** est relativement favorable :
 - Croissance du PIB: +3,4% (2017,p), +3,9% (2018,p), +3,6% (2019,p)
 - Croissance de l'emploi: +3,0% (2016), +3,3% (2017)
 - Taux de chômage: 6,1% (2017), 5,9% (2018,p), 6,0% (2019,p)
- La Commission considère que les **finances publiques** demeurent **globalement saines** :
 - Solde public: +1,6% (2016), +0,5% (2017,p), +0,3% (2018,p), +0,4% (2019,p)
 - Solde structurel: +2,0% (2016), +0,6% (2017,p), +0,3% (2018,p), +0,3% (2019,p)
 - Dette publique: 20,8% (2016), 23,7% (2017,p), 23,0% (2018,p), 22,9% (2019,p)

Le gouvernement continue donc à respecter pleinement ses objectifs fixés dans le programme gouvernemental (dette inférieure à 30% du PIB & respect OMT).
- Les **chiffres précités reposent sur des prévisions antérieures de la Commission**. Le gouvernement présentera des chiffres actualisés dans le cadre du PSC 2018, dans lequel on peut s'attendre à une **nette amélioration des finances publiques pour 2017 et 2018** sur base des données plus récentes.



- **Secteur financier**: Secteur sain selon la Commission, avec des risques pouvant être qualifiés de limités et dont les évolutions devraient continuer à avoir une incidence importante sur la performance économique du pays, soit un exemple phare d'un secteur générant de la croissance qualitative. Le gouvernement a d'ailleurs poursuivi le renforcement du cadre macro-prudentiel, essentiel pour assurer la résilience du secteur.

- **Fiscalité**: La Commission estime que des indicateurs « donneraient à penser » que les règles fiscales du pays pourraient être utilisées dans la planification fiscale agressive, tout en reconnaissant que le Luxembourg a déjà pris des mesures pour modifier son système fiscal et s'est engagé dans la réforme de la fiscalité internationale.
 - Le gouvernement ne partage pas les reproches de la Commission. Comme le reconnaît la Commission, le gouvernement a réalisé un revirement majeur en matière de transparence fiscale depuis sa prise de fonction, en commençant par l'abolition du secret bancaire à l'échange d'informations, suivi de toute une série de nouvelles mesures visant à assurer la pleine conformité du cadre fiscal luxembourgeois avec les normes internationales.



- **Logement**: Les prix de l'immobilier ont continué à augmenter, pouvant fragiliser la capacité du pays à attirer une main-d'œuvre qualifiée. Les pressions proviennent à la fois de l'offre (disponibilité de terrains, manque d'incitations pour vendre, etc) et de la demande (croissance de la population et de l'emploi, politiques fiscales favorisant la propriété, etc).
- **Environnement des affaires**: L'environnement des affaires a enregistré des améliorations, mais des obstacles subsistent pour le secteur des services aux entreprises qui serait toujours restrictif.



- **Dépenses liées aux vieillissement**: L'augmentation des dépenses menacerait la viabilité à long terme des finances publiques. Le solde opérationnel du système de pension devrait devenir négatif d'ici 2023, le déficit se creusant de façon constante sur le moyen à long terme. Les excédents passés et actuels du régime ont été préservés, et ces réserves cumulées devraient prolonger la viabilité d'environ 20 années supplémentaires.
- **Diversification économique**: Le gouvernement a pris des initiatives pour déployer la stratégie de diversification et stimuler les investissements dans les secteurs prioritaires, avec des résultats notables pour «ICT» & «Space». Par contre les dépenses en R&D restent fortement tributaires des dépenses publiques, et celles des entreprises ont continué à diminuer.



- **Marché du travail**: Certains groupes de personnes se heurtent à des difficultés. Par exemple le taux d'emploi des travailleurs âgés reste inférieur à la moyenne UE. Le renforcement des compétences est important vue la demande de profils spécialisés, et plusieurs mesures ont été prises.
- **Education**: Malgré une part très élevée de diplômés de l'enseignement supérieur, l'efficacité dans la fourniture des compétences de base est inférieure à la moyenne UE. L'influence de la situation socio-économique des élèves sur leurs résultats est l'une des plus marquées dans l'UE, l'efficacité des nouvelles initiatives prises reste à être démontrée. L'adaptation de l'enseignement et de la formation professionnels aux besoins du marché du travail reste un défi.
- **Pauvreté & exclusion sociale**: Les risques de pauvreté et d'exclusion sociale augmentent mais restent parmi les plus faibles de l'UE. Les personnes issues de l'immigration ont généralement moins de perspectives. Les transferts sociaux continuent de jouer un rôle essentiel.



LUXEMBOURG		
Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes en décrochage scolaire (en % de la population âgée de 18 à 24 ans)	Mieux que la moyenne
	Écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes	Autour de la moyenne
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20)	À surveiller
	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %)	Bien, mais à surveiller
	Jeunes NEET (en % de la population âgée de 15 à 24 ans)	Meilleurs éléments
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)	À surveiller
	Taux de chômage (en % de la population âgée de 15 à 74 ans)	Mieux que la moyenne
	Croissance du RDBM par habitant	Non disponible
Protection sociale et inclusion	Impact des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté	À surveiller
	Enfants âgés de moins de 3 ans dans les structures d'accueil formelles	Meilleurs éléments
	Besoins en soins médicaux non satisfaits déclarés par l'intéressé	Mieux que la moyenne
	Niveau individuel de compétences numériques	Meilleurs éléments

* Les États membres sont classés suivant une méthodologie statistique approuvée par les comités de l'emploi et de la protection sociale. Selon cette méthodologie, les niveaux et les variations des indicateurs sont examinés puis comparés avec les moyennes correspondantes de l'UE. Les États membres sont classés en sept catégories (de "meilleurs éléments" à "situations critiques"). Par exemple, un pays peut être signalé "mieux que la moyenne" si le niveau de l'indicateur est proche de la moyenne de l'UE, mais s'améliore rapidement. Pour obtenir plus de détails concernant la méthodologie, veuillez consulter le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2018, COM (2017) 674 final.
NEET: ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation; RDBM: revenu disponible brut des ménages.

- Le Luxembourg obtient de **bons résultats** pour les indicateurs du nouveau tableau de bord social soutenant le socle européen des droits sociaux.

Exemples:

- Le taux de chômage et le taux de jeunes ne travaillant pas/ne suivant pas d'études ou de formation sont faibles.
- Les structures d'accueil pour les très jeunes enfants sont largement répandues.
- L'inégalité des revenus est relativement limitée et le taux du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale demeure inférieur à la moyenne UE, mais l'évolution de l'inégalité des revenus et l'affaiblissement de l'effet des transferts sociaux sur la pauvreté sont des points à surveiller.



- Le Luxembourg a reçu **deux recommandations** en 2017 par le Conseil :
 - « 1. Renforcer la diversification de l'économie, notamment par la suppression des obstacles à l'investissement et à l'innovation ; supprimer les restrictions réglementaires dans le secteur des services aux entreprises ».
 - « 2. Garantir la viabilité à long terme du système de retraite, limiter la retraite anticipée et augmenter le taux d'emploi des personnes âgées ».
- La Commission européenne a dressé un état des lieux de la mise en œuvre et constate que le Luxembourg a accompli des **progrès limités**.
- Le **PNR 2018** détaillera davantage les réponses apportées et prévues par le gouvernement pour répondre à ces recommandations (avril).



- Selon la Commission européenne, le Luxembourg a réalisé **certains progrès** dans la mise en œuvre de la recommandation n°1 :

Certains progrès: Le gouvernement a renforcé sa stratégie de diversification de l'économie et certaines mesures ont été adoptées pour stimuler l'innovation. L'investissement privé (notamment en R&D) reste faible par rapport à la moyenne de la zone euro.

Progrès limités: Des obstacles subsistent dans le secteur des services aux entreprises.

Mesures prises par le gouvernement (exemples)

- Introduction de la **S.à.r.l. simplifiée** (2016) ;
- Nouvelle loi relative à la **promotion de la RDI** (2017) ;
- Adaptations au niveau de la loi fiscale: baisse du taux d'**imposition sur le revenu des collectivités** et augmentation des taux au niveau de la **bonification d'impôt pour investissement** (réforme fiscale 2017), Loi relative au régime fiscal de la **propriété intellectuelle** (2018) ;
- Projet de loi portant le renouvellement et la réforme des **aides en faveur des PME** (2017) ;
- Projet de loi modifiant la loi sur le **droit d'établissement** (2017) ;
- Etc.



- Selon la Commission européenne, le Luxembourg a réalisé des **progrès limités** dans la mise en œuvre de la recommandation n°2 :

Progrès limités: Les mesures adoptées pour limiter la retraite anticipée et augmenter le taux d'emploi des personnes âgées ont eu une incidence faible sur la viabilité à long terme du régime de pension. Les dernières projections laissent entrevoir une aggravation des effets des dépenses liées au vieillissement.

Progrès limités: La loi visant à supprimer la préretraite-solidarité a été adoptée fin 2017 mais son incidence sur l'âge effectif de départ à la retraite et sur les dépenses est difficile à évaluer en raison d'un assouplissement des restrictions applicables à d'autres types de régimes de retraite anticipée.

Progrès limités: En dépit de certaines actions ciblées, le taux d'emploi des travailleurs âgés reste bas (39,6% contre 55,3% en moyenne UE). Le Pacte de l'âge visant à encourager des mesures de gestion de l'âge dans les entreprises attend l'approbation du parlement (première présentation en 2014).

Mesures prises par le gouvernement (exemples)

- Réforme de l'**assurance pension** (2012), **vérification tous les 5 ans** de la concordance entre hypothèses à la base de la réforme et trajectoire financière actualisée du régime et mise en place d'un « **Groupe des pensions** » (2016) ;
- Projet de loi concernant les dispositions de **préretraite** (2015) ;
- Réforme de l'**assurance dépendance** (2017) ;
- Loi sur la lutte contre le **chômage de longue durée** (2017) ;
- Etc.



- Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », le Luxembourg a dû fixer en 2010 ses **objectifs nationaux** pour une croissance intelligente, durable et inclusive.
- En ce qui concerne les **progrès réalisés**, la Commission européenne juge que le Luxembourg :
 - est sur la bonne voie pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, mais devrait manquer son objectif émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ;
 - affiche moins de décrocheurs scolaires que l'objectif européen et un taux de diplômés de l'enseignement supérieur déjà bien supérieur à l'objectif européen ;
 - a accompli peu de progrès dans la réalisation des objectifs R&D, risque de pauvreté et taux d'emploi.



1. Rapport par pays 2018 pour le Luxembourg et présentation des grandes priorités gouvernementales dans le cadre du semestre européen
2. Prochaines étapes



7-10 novembre 2017	Mission de collecte d'informations de la COM au Luxembourg
22 novembre	Publication de l'Examen annuel de croissance 2018 par la COM
7 mars 2018	Publication des rapports pays 2018 par la COM
28 mars	Réunion du dialogue social national sous l'égide du CES
24-26 avril	Discours sur l'Etat de la Nation du Premier ministre et présentation des projets de PNR & PSC 2018 à la CHD
23 mai (tbc)	Publication des propositions de recommandations 2018-2019 par la COM